



## **Compte rendu de l'audioconférence DDFIP 34 du 4 novembre 2020**

Nous avons eu une audioconférence avec la direction à 11h00.

Le directeur a fait un point sur la situation sanitaire.

Dans le département, depuis septembre, le nombre de décès est déjà plus important que lors de la première vague, sur la seule journée d'hier, il y a eu 24 décès. Le taux de positivité est de 20 % et le taux d'incidence dans l'Hérault est de 455/100 000 (pic à 556/100 000 à Béziers). Quotidiennement, 300 à 360 personnes sont testées positives et 1000 sont déclarées « cas contact ».

Dans nos services, de plus en plus d'agents sont « cas contact ou touchés par le virus ». 20 collègues sont en « septaine ». Depuis le début de l'épidémie, il y a eu 18 cas positifs dont 4 dans les 5 derniers jours.

### **CONFINEMENT :**

Le changement principal entre ce confinement et celui du printemps, c'est l'ouverture des services publics. Pour le directeur, nos services doivent fonctionner normalement, il n'y a pas de mise en place du PCA ou de redéploiement de personnels.

Il a été demandé aux chefs de services de faciliter la mise en place des horaires décalées sur les communes de Montpellier, Béziers et Sète.

L'ouverture des accueils est maintenue dans les horaires habituelles mais l'accueil sur rendez-vous doit être privilégié. La jauge d'accueil et les gestes barrières des usagers doivent être respectée.

Un point sera fait, régulièrement, entre la direction et les chefs de services, et si les conditions d'accueil se dégradent, l'accueil sur rendez-vous serait exclusif.

Pour la restauration collective, les agents du Millénaire et de Béziers Verdier vont basculer sur l'indemnité de remboursement des frais de repas, suite à la fermeture des restaurants.

Attention, pour se faire rembourser, il faudra garder ses factures ou tickets de caisse (les tickets CB ne seront pas acceptés).

### **TELETRAVAIL :**

Nous avons fait part de notre incompréhension sur le télétravail dans la DDFIP 34 au vu de la dégradation sanitaire évoquée précédemment.

Le gouvernement, la DG demandent à massifier le télétravail pour éviter les interactions sociales. Mais, ici, peu de monde en bénéficie voire quand c'est le cas, le nombre de jours est limité.

Le directeur a indiqué que les chefs de services avaient toute latitude d'accorder le télétravail jusqu'à 5 jours par semaine, mais il a tempéré en leur rappelant que toutes les applications n'étaient pas télétravaillables, que des missions devaient se faire en présentiel et qu'il fallait une présence régulière dans les unités de travail.

Nous lui avons opposé que même si les critères étaient remplis, les chefs de services ne voulaient pas aller plus loin que 3 jours. Il nous a fait part d'une incompréhension avec les chefs de service et qu'il allait leur préciser.

Pour les personnes vulnérables, nous lui avons signalé que le décret du 29 août avait été annulé par le Conseil d'État et que la liste des pathologies du décret du 5 mai devait s'appliquer.

Il ne voit pas d'opposition à ce que les personnes vulnérables souffrantes des pathologies décrites dans le décret du 5 mai, puissent bénéficier du télétravail 5 jours/semaine, si elles en faisaient la demande et que leur mission était télétravaillable.

Il a été demandé aux chefs de services, un suivi quotidien des agents en télétravail.

Pour les emplois nomades, les déplacements sont réduits au strict nécessaire sur la décision du chef de service.

400 agents à équiper en ordinateur portable ont été recensés.

La direction a reçu 115 ordinateurs portables (50 ont déjà été distribués, entre 15 et 20 sont préparés tous les jours).

À l'issue, des Tiny (petite unité centrale) seront distribuées. Selon le directeur, les stocks seraient suffisants.

Des téléphones portables seront remis aux télétravailleurs en relation avec les usagers.

Les jours de présence et les missions des EDR en télétravail seront de la responsabilité du chef de service de l'affectation.

## **CHAPTAL :**

Le directeur nous a donné plusieurs informations sur le déménagement de Chaptal :

– Le relogement du service de la Formation Professionnelle, près de Montmorency est bien avancé. (voir plus de détail dans notre CR du CHSCT du 16 octobre).

– Le relogement de plusieurs services sur les sites du Millénaire et de Mosson, lors du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

– Pour les autres services, l'hypothèse principale retenue est une construction sur le site du Millénaire, des démarches auprès des services d'urbanisme ont été engagées.

À ce jour, le directeur nous a indiqué ne pas connaître les services concernés par les divers déménagements.

Un point plus détaillé sera fait lors du CHSCT du 23 novembre.

**Toutes les OS ont demandé, au vu du contexte sanitaire, le report de toutes les opérations NRP et de toutes les réformes en cours.**

**Un CTL se tiendra justement sur le NRP, vendredi 6 novembre.**

**N'hésitez pas à nous contacter pour le moindre problème, nous sommes là pour ça.**

**Contact :** Guillaume Roussel 06 12 02 06 06 [groussel1511@gmail.com](mailto:groussel1511@gmail.com)  
<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/34/>

